

Hommage à Raymond A. Landry

Alain-F. Bisson et Ernest Caparros

Volume 22, numéro 3, septembre 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1057812ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1057812ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bisson, A.-F. & Caparros, E. (1991). Hommage à Raymond A. Landry. *Revue générale de droit*, 22(3), 505–506. <https://doi.org/10.7202/1057812ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1991

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

**Allocution prononcée le 23 mai 1991
par Alain-François Bisson**

**À L'OCCASION DE L'HOMMAGE RENDU PAR LES COLLÈGUES
ET LE PERSONNEL DE LA SECTION DE DROIT CIVIL DE LA
FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA**

**À RAYMOND A. LANDRY
POUR SES DOUZE ANNÉES DE DÉCANAT**

Je serai bref, et même très bref. Homme de concision, celui que nous fêtons aujourd'hui n'est pas amateur de longs propos. Appelé par ses fonctions successives à subir et à prononcer d'innombrables discours, il lui a toujours semblé, par expérience et par tempérament, qu'il n'était pas nécessaire, pour se faire entendre, d'ajouter la verbosité à la quantité. Il n'est pas amateur non plus de trop longs compliments, dont il sait qu'ils n'ajoutent rien aux qualités évidentes de la personne à laquelle on les adresse et qui les mérite.

Des compliments, il souffrira pourtant qu'en votre nom, je lui en fasse un peu. Car, si l'occasion ne lui a pas été donnée, comme à ce saint Landry du VII^e siècle, évêque de Paris, de fonder, dit-on, le premier Hôtel-Dieu, il n'a rien à voir par ailleurs, je le certifie, avec cet autre Landry du VI^e siècle, maire du palais mérovingien, qui supprima, ou fit supprimer, le roi Chilpéric sur les instances de son amoureuse, la reine Frédégonde.

Ce sont là des extrémités regrettables (celles du maire du palais, bien sûr).

C'est au contraire dans un esprit de solide modération — vertu à laquelle tant d'entre nous sont attachés, par conviction, par les traditions de notre section et presque comme par métier, métier de juriste — que Raymond Landry aura présidé aux destinées enviables de notre section pendant une douzaine d'années.

Ah ! Raymond, tu ne douteras pas que c'est encore un compliment — et ce dernier suffira — si j'ajoute qu'en ces temps de grande lourdeur, et tout bien pesé, ton pouvoir décanal nous aura été léger.

Je me suis demandé si, à défaut de représenter le juste prix de toute notre reconnaissance, le très modeste cadeau que nous t'offrons — et auquel ont contribué non seulement tout le corps professoral, mais aussi des personnes qui en sont, ou en sont restées, très proches : le sénateur Beaudoin, les professeurs émérites Brière, Marquis, Pharand, et le directeur Bertrand — si ce très modeste cadeau, donc, pouvait au moins avoir une valeur symbolique. Je

crois l'avoir trouvée, ou en avoir trouvé une possible, dans une encyclopédie des locutions figurées de la langue française. La chose dont il est question y apparaît comme l'élément matériel d'une métaphore¹ d'un service bourgeois luxueux, généralement pour indiquer qu'une « bonne affaire, a été préparée à la personne sans que celle-ci ait eu à se déranger le moins du monde » .

Nous te remercions, toi, et le personnel de haute direction et de soutien dont tu as su judicieusement t'entourer au cours des années, pour toutes ces bonnes affaires qui nous ont été préparées sans que nous ayons eu généralement à nous déranger beaucoup !

L'Ordre du Canada au professeur Raymond A. Landry

Depuis que cet hommage a été rendu, le Gouvernement du Canada a aussi reconnu les mérites du professeur Raymond A. Landry en le choisissant membre de l'Ordre du Canada. Le 30 octobre 1991 Son Excellence le Gouverneur général du Canada lui a décerné les insignes correspondants lors d'une cérémonie solennelle à Rideau Hall.

E. C.

1. « Apporter quelque chose à quelqu'un sur un plateau d'argent » : DUNETON et CLAVAL, *Le bouquet des expressions imagées*, V^{is} Dévouement, Aider.